



Site Natura 2000 FR7200691

« Vallée de l'Euille »

Concertation sur le diagnostic socio-économique et écologique
Compte-rendu du 3^{ème} Groupe de travail sur les Infrastructures du cours d'eau
Réunion à la salle communale de Targon le 16 février 2012

Ordre du jour :

- Discussion sur les enjeux socio-économiques et écologiques
- Discussion sur les risques de collision routière sur le cours d'eau
- Discussion de la continuité écologique avec un aparté sur les moulins

Déroulement de la réunion :

- Présentation de la structure « CEN Aquitaine »
- Rappels sur la démarche Natura 2000 et les objectifs du groupe de travail
- Présentation du diagnostic socio-économique et écologique par le CEN Aquitaine
- La collision routière : discussion entre les différents représentants
- La continuité écologique : intervention de Monsieur Mulet (SEN de la DDTM) et discussion entre les différents représentants

Participants de la réunion :

Nom Prénom	Structure	Fonction
FOURNIER Pascal	GREGE	Président
MULET Patrick	DDTM- Service Eau et Nature et Natura 2000	Représentant
GESTIN Florent	Conseil Général Gironde direction Infrastructures	Représentant
FONTES Didier	Conseil Général Gironde D.E.T	Représentant
ACKER Jean-Paul	SIABVO	Président
BELIS Christian	S.I.T.A Lac Laromet	Vice-Président
GOUANELLE Colette	SEPANSO	Représentante
DINAN Alain		Propriétaire Moulin
SOLER Anne		Propriétaire Moulin
SOLER Gérard		Propriétaire Moulin
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de mission Gironde
BENABEN Charleine	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire de Licence Professionnelle
RESTIAUX Caroline	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire de Licence Professionnelle
SEGURA Elorri	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire de Licence Professionnelle

La Collision routière

L'analyse des risques de collision routière a été faite par le GREGE en association avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine.

Écologie et Biologie du Vison d'Europe

Le Vison d'Europe et d'Amérique ne peuvent pas se reproduire ensemble, la femelle avorte au bout de quelques mois. Par contre le croisement entre le Vison d'Europe et le Putois est possible (1 à 2% des cas) mais leur descendance est stérile. Génétiquement le Vison d'Europe est plus proche du Putois.

Lors de la présentation du CEN Aquitaine, il est dit que la dernière capture de Vison d'Europe sur la vallée de l'Euille date de 1993. La loutre est également présente. Cet autre mammifère est rare et menacé, il bénéficie d'un statut de protection.

Le Vison d'Europe se déplace beaucoup et circule sur différents bassins versants de manière régulière. L'individu en question avait été suivi par radio-pistage et il avait été localisé également sur le réseau hydrographique du Ciron.

Cette circulation accrue des individus démontre l'importance de la prise en compte du risque de collision routière. Deux pics de mortalité sont observés¹. En mars, c'est en majorité des mâles qui sont percutés car ils se déplacent pour trouver des femelles pour la reproduction. En Août, ce sont les femelles qui recherchent de la nourriture pour reprendre des forces en fin de lactation.

La collision routière : 1er cause de mortalité pour le Vison d'Europe

L'analyse des risques de collision routière dans la vallée de l'Euille est expliquée. Un premier constat est fait : un seul ouvrage de la vallée de l'Euille permet la circulation du mammifère sous l'ouvrage au niveau des berges en période de haute eau (transparence du nouvel ouvrage à l'entrée de Cadillac sur la RD11 appartenant au Conseil Général) et aucune chaussée au-dessus des ouvrages n'est protégée (absence de protection empêchant l'animal de passer sur la route).

Il y a de nombreuses voies communales où la fréquentation par les automobilistes est inconnue. En effet, il n'existe pas de comptage sur ces routes. Dans ce cas, la fréquentation par les véhicules a été estimée à dire d'expert lors du diagnostic des ouvrages. Le risque peut-être à cet effet mal évalué.

¹ MISSION VISON D'EUROPE, *Bilan du premier plan national de restauration du Vison d'Europe 1999-2003*. DIREN Aquitaine. Rapport d'étude. 2003, 108 p.

Lors de cette analyse, il est rappelé que tous les ouvrages ont un risque potentiel et sont à considérer. Un effort de hiérarchisation du risque a été conduit dans le diagnostic Vison fait par le GREGE en collaboration avec le CEN Aquitaine. L'enjeu est bien de prioriser des aménagements sur les ouvrages les plus à risque et d'élaborer un planning de restauration pour les autres ouvrages.

Différents ouvrages sur l'Euille sortent du lot.

Sur les quatre-vingt ouvrages de la vallée, seuls dix ouvrages ne présentent pas de risque. Les soixante-dix ponts à traiter sont hiérarchisés. Sept ponts sont prioritaires et constituent un risque majeur pour l'espèce.

Monsieur Fournier rappelle l'importance de considérer la totalité du réseau hydrographique comme des zones potentielles de vie et de circulation de l'animal et ceci d'autant plus lorsque le réseau hydrographique est petit : c'est le cas de la Vallée de l'Euille. Il précise également à l'assemblée l'urgence de mettre en place ces interventions compte tenu du niveau de danger de disparition de l'espèce.

Monsieur Gestin, représentant du Conseil Général, intervient et explique que les aménagements « petites faunes » sont connus par le Conseil Général. Il détaille leur stratégie du programme d'amélioration des 1800 ouvrages CG conformément à l'objectif de restaurer les corridors écologiques. Pour le moment peu de ponts sont équipés, mais les rénovations sont programmées d'une année sur l'autre, et vont intégrer ces nouveaux aménagements dans la mesure du possible. Ce programme d'intervention d'« entretien courant » des ouvrages par le Conseil Général sera communiqué à l'opérateur du DOCOB soit le CEN Aquitaine. Monsieur Gestin indique également à l'assemblée qu'il serait opportun de réfléchir à grouper les ouvrages afin de réaliser des travaux globaux (groupes de 10 à 15 ouvrages).

L'aménagement des ouvrages : objectifs et actions du DOCOB

Les aménagements de protection des zones de franchissement sont discutés. L'objectif de ces protections est bien d'empêcher l'accès à la chaussée.

Monsieur Fournier rappelle que la priorité est d'aménager les ouvrages avant de protéger la chaussée. En effet, si le Vison a la possibilité de circuler en dessous de l'infrastructure sur les berges du cours d'eau, il est peu probable qu'il passe sur l'ouvrage. De plus, la protection des chaussées sur des linéaires importants peut être très coûteuse.

Des aménagements de l'ouvrage sont donc présentés : encorbellement, banquettes et enrochement. Le raccord à la berge de ces structures fait partie de l'aménagement. Il est discuté de leurs

différentes efficacités en fonction des ouvrages et des possibilités de mise en place.

Il s'agit bien de réfléchir en amont de la réalisation de l'aménagement afin de tenir compte de l'hydraulique du cours d'eau.

Monsieur Ackère, président du SIABVO, rappelle que les largeurs de ponts sont insuffisantes en cas de crues (sous-dimensionnement des ouvrages). L'ajout de banquettes rétrécirai la largeur des ouvrages et serait une erreur. Un aménagement inapproprié pourrait accentuer la violence des crues.

Dans ce cas, l'encorbellement est mis en avant. Il s'agit d'un aménagement plus léger, moins couteux et adapté à ce type de problématique.

La pose de buse sèche est également discutée. Madame Gouanelle, représentante de la SEPANSO, met en garde l'assemblée sur le risque de prédation à chaque extrémité de la buse car elle a pour effet de concentrer les individus. En effet, ces passages peuvent être repérés et privilégiés par les prédateurs. Les amphibiens sont pris en exemple, il est effectivement observé une concentration des prédateurs aux abords des passages.

Monsieur Fournier rappelle que l'enjeu de préservation d'une espèce amène à réfléchir à un équilibre entre les différentes mesures. La proportion d'individus sauvés de la collision routière sera toujours plus importante qu'une prédation éventuelle compte tenu de l'impact connu du premier facteur sur le Vison d'Europe. Le faible nombre d'individus sur un linéaire amène également à relativiser le risque de prédation.

Lors de l'entretien courant des ouvrages, il serait judicieux d'intégrer systématiquement des aménagements de passage « petite faune ». Avec cette pratique, le coût de l'intervention pour la réalisation de ces aménagements est moindre. Cependant, Monsieur Fournier rappelle que pour les ouvrages à risque très fort et fort de collisions routières, des interventions opportunistes de travaux ne suffisent pas. Il faut réaliser un plan d'action détaillé de manière à équiper rapidement ces ouvrages.

La Continuité écologique

Cette analyse a été conduite en collaboration avec la Fédération de pêche de Gironde, le service Eau et Espace Naturel de la DDTM, l'association MIGADO et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine.

L'analyse piscicole du cours d'eau

La qualité du milieu est abordée grâce à l'étude piscicole réalisée par la Fédération Départementale des AAPPMA de Gironde. La méthode est rappelée.

Constat est fait que de nombreux points de pêche sont jugés dans un état médiocre à cause de la présence d'espèces exotiques invasives et d'espèces en trop forte densité, ceci témoignant d'un problème de circulation des individus sur le cours d'eau (phénomène de blocage).

L'analyse piscicole fait ressortir également un autre problème majeur : l'absence d'espèces rhéophiles sur le cours d'eau (adaptées aux eaux courantes). La présence de nombreux barrages, dont notamment celui du Lac de Laromet, coupe la circulation des eaux et ralentit le débit de la rivière. Le phénomène de pollutions saisonnières est de ce fait accentué car l'accélération joue un rôle dans l'oxygénation de l'eau et l'épuration.

Toutefois, il est rappelé que cet indice de poisson rivière (IPR) est sensible avec la présence de paramètres systématiquement déclassants. En effet, une grande diversité d'espèces de poisson dans la partie aval de l'Euille a tout de même été observée.

Les poissons migrateurs dont l'Anguille sont également bien présents en aval et en amont du cours d'eau. Or, de nombreux ouvrages sur le cours d'eau sont des barrières à la progression des migrateurs. L'Euille fait, à ce titre, partie du Plan Gestion Anguille (PGA) et est dans la Zone d'Action Prioritaire. Le moulin de la Fabrique est directement concerné et aura l'obligation d'améliorer son aménagement afin de restaurer la continuité écologique.

Le Lac de Laromet fait débat dans l'assemblée. Il se comble (diminution de quatre-vingt centimètres de hauteur d'eau en huit ans). Un propriétaire témoigne : avant, les gens se baignaient dans le lac. Le propriétaire du moulin au-dessus du lac fait part de ses difficultés. La hauteur du lac s'est alignée à celle de son déversoir. Son habitation est inondée régulièrement. De plus, en 12 ans, il y a eu deux grandes crues. Il indique à l'assemblée que les pales de son moulin sont en permanence sous l'eau. A ce jour, il a pris une assurance. Il indique également que la diversité et la quantité de poissons dans le cours d'eau ont diminuées.

La continuité écologique

L'accent est mis sur la continuité écologique dans l'objectif du bon état écologique des eaux en 2015.

Il est rappelé que la continuité écologique concerne à la fois la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments. Il est important également de considérer les deux sens de migrations : la montaison et la dévalaison.

Il est rappelé qu'à ce titre, les cours d'eau de Gironde vont faire l'objet d'un nouveau classement..

Le classement en liste 1 amène une interdiction de mettre en place de nouveaux seuils sur le cours d'eau. Le classement en liste 2 oblige les propriétaires des infrastructures concernées à rétablir la continuité écologique soit par l'amélioration du fonctionnement de l'ouvrage (ex : passe à poissons, création de seuils intermédiaires, abaissement, etc.), soit par la mise en place d'un système de contournement. Ces arrêtés entreront en vigueur dans la seconde partie de l'année 2012.

Une concertation au niveau départementale sera mise en place entre les institutions et les propriétaires riverains afin d'organiser l'application de ces mesures. La Fédération de pêche de Gironde a été chargée de cette mission pour le compte de l'État. Des demandes d'aides financières à la fois pour l'expertise et l'élaboration de travaux pourront être notamment envisagées.

Pour le réseau hydrographique de l'Euille, la totalité du cours d'eau est proposé en liste 1 et en liste 2 en aval du Moulin du Haut.

Les moulins de la vallée de l'Euille

Monsieur Mulet de la DDTM se charge de recueillir les questions et interrogations des propriétaires de Moulins. Ces questions seront reportées à Monsieur Goussal du service Eau et Nature de la DDTM.

Afin de proposer des aménagements cohérents, il est nécessaire de connaître le statut des Moulins du cours d'eau. A ce sujet, Monsieur Goussal est un expert de la réglementation des Moulins et incite les propriétaires à le contacter pour réaliser une expertise de leurs ouvrages.

L'évaluation d'incidences

Monsieur Mulet de la DDTM va s'occuper du volet Natura 2000 en Gironde.

Monsieur Fontes, représentant du Conseil Général, est chargé de la réalisation d'une étude d'incidences Natura 2000 pour la restauration des chemins de randonnées sur la commune d'Arbis et d'Escoussans. Une passerelle en bois doit être posée sur l'Euille pour faire la jonction entre les deux communes.

Il fait part à l'assemblée de ses inquiétudes et ses difficultés à remplir l'étude d'incidence fournie par la DDTM.

Il lui est conseillé de se référer au diagnostic préalable de la vallée de l'Euille fait par le CEN Aquitaine et consultable en ligne sur le site internet de la vallée de l'Euille².

Monsieur Mulet sera la personne qui statuera de la validité de l'étude d'incidence. Il conseille à Monsieur Fontes de faire appel à une structure type bureau d'étude ou autre pour réaliser l'évaluation de l'impact du projet sur le site conformément à ses objectifs.

Or, comme le DOCOB est en cours d'élaboration, les objectifs du site ne sont pas encore définis. Dans ce cas, il est conseillé de se référer au FSD et de prendre en compte les enjeux majeurs du site discutés dès à présent selon l'avancement du travail du DOCOB.

Monsieur Fontes propose à Monsieur Mulet de se rencontrer pour discuter dans le détail du projet.

Les contrats Natura 2000 pour l'emploi d'un technicien rivière

La discussion dérive sur le besoin d'un technicien rivière dans la vallée de l'Euille.

Monsieur Ackère, président du SIABVO, s'interroge sur la possibilité d'avoir une aide financière pour financer un technicien rivière.

Un rappel sur les contrats Natura 2000 est fait. La mise en place d'un site Natura 2000 nécessite deux phases : l'élaboration du DOCOB et l'animation. Le conservatoire est missionné pour l'élaboration. La mise en application des contrats et de la charte Natura 2000 fait partie du volet "animation du DOCOB", soit la seconde phase.

Il est encore trop tôt pour parler des actions concrètes qui seront mises en place mais il est difficilement envisageable qu'un contrat Natura 2000 finance un poste.

² : www.cren-aquitaine.fr/natura2000/euille/

Il serait effectivement préférable que la phase d'animation soit prise en charge par une structure locale. En effet, sa connaissance des acteurs et du territoire serait ainsi mise à profit. Les structures comme des syndicats d'aménagement avec l'emploi d'un technicien rivière peuvent prendre en charge une animation d'un site Natura 2000.

Cependant, la planification et l'entretien du cours d'eau impose en amont de cibler correctement les objectifs de conservation du site. Monsieur Fournier rappelle que la vallée de l'Euille est un petit linéaire à entretenir et fait part de ses craintes. L'emploi d'un technicien rivière multiplierait selon lui les actions d'entretien sur le site alors que cela va à l'encontre de ce qui pourrait être préconisé pour la préservation des habitats à Vison d'Europe.

Madame Gouannelle, représentante de la SEPANSO, rappelle que les techniciens sont formés et connaissent les enjeux des sites Natura 2000.

La solution intermédiaire discutée serait d'employer un technicien rivière pour l'entretien de plusieurs cours d'eau afin de diluer l'impact de ses opérations.

Enfin, Madame Gouannelle incite le CEN Aquitaine à se rapprocher des animateurs du site du Ciron et de Saucats pour des compléments d'informations sur la phase d'animation.